

AVIS PUBLIC

Modification de la tarification du service de transport collectif

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE :

La MRC de Portneuf, mandataire du service de transport collectif pour le territoire de la MRC de Portneuf, a, lors de sa séance du conseil du 21 juin 2017, adopté la nouvelle tarification recommandée par la Corporation de transport régional de Portneuf.

Cette nouvelle tarification entrera en vigueur à compter du 1^{er} août 2017 et se détaille ainsi :

- 4,25 \$ par déplacement;
- 115 \$ laissez-passer mensuel général;
- 58 \$ laissez-passer mensuel étudiant à temps plein de 25 ans et moins.

CAP-SANTÉ, CE 22 JUIN 2017.



Josée Frenette, B.A.A., OMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière